# HRW : le pouvoir burundais veut réduire au silence les voix dissidentes

@rib News, 05/11/2008Human Rights Watch (CommuniquÃ©s de presse)BurundiÂ : Les dÃ©tentions dâ€™opposants politique portent atteinte aux droits humainsÂ«Â Il semble que le parti au pouvoir fasse appel aux forces de lâ€™ordre pour rÃ©duire au silence les voix dissidentes.Â Â»Alison Des Forges, conseillÃ¨re sÃ©nior pour l'AfriqueÂ Ã  Human Rights Watch(Bujumbura, le 5 novembre 2008) â€“ La dÃ©tention du militant politique Alexis Sinduhije et de 36 autres personnes par la police burundaise le 3 novembre 2008 tÃ©moigne des obstacles croissants au libre exercice des droits civils et politiques au Burundi, a dÃ©clarÃ© Human Rights Watch aujourdâ€™hui. Sinduhije, ancien journaliste de radio rÃ©putÃ©, tente depuis le mois de fÃ©v former un parti politique dâ€™opposition, le Mouvement pour la sÃ©curitÃ© et la dÃ©mocratie (MSD).Les dÃ©tentions font suite harcÃ¨lement incessant des leaders de plusieurs partis opposÃ©s au parti dominant, le Conseil National pour la DÃ©fense de la DÃ©mocratie â€“ Forces de DÃ©fense de la DÃ©mocratie (CNDD-FDD).

Â«Â Il semble que le parti au pouvoir fasse appel aux forces de lâ€™ordre pour rÃ©duire au silence les voix dissidentesÂ Â», a indiquÃ© Alison Des Forges, conseillÃ¨re senior pour lâ€™Afrique Ã  Human Rights Watch.Des dizaines de policiers armÃ©s de Kalachnikovs ont pÃ©nÃ©trÃ© au siÃ¨ge du MSD peu aprÃ¨s midi le 3 novembre, dÃ©clarant quâ€™ils avaient des information selon lesquelles une rÃ©union illÃ©gale sâ€™y dÃ©roulait. Un mandat de perquisition qui selon eux lÃ©gitimait leur intrusion a dÃ©livrÃ© deux heures plus tard ; il ne portait aucun numÃ©ro dâ€™enregistrement et mentionnait un autre lieu â€“ la rÃ©siden Sinduhije â€“ comme lâ€™endroit Ã  perquisitionner. Il portait comme chef dâ€™accusation contre SinduhijeÂ : Â«Â menace Ã de lâ€™EtatÂ Â». Les policiers ont fouillÃ© et confisquÃ© plusieurs documents, dont lâ€™un selon eux contenait Â«Â des Ã©lÃ subversifsÂ Â». Ils ont procÃ©dÃ© Ã  lâ€™arrestation de toutes les personnes se trouvant sur les lieux, dont des militants politiq une rÃ©ceptionniste et un chauffeur qui a Ã©tÃ© relÃ¢chÃ© par la suite.Lorsquâ€™une chercheuse de Human Rights Watch prÃ©sente au moment de la perquisition et des arrestations a interrogÃ© les policiers Ã  propos des irrÃ©gularitÃ©s, ceux-ci ont rÃ©pondu quâ€™ils ne faisaient Â«Â quâ€™exÃ©cuter les ordresÂ Â» donnÃ©s par le Commissaire de la police rÃ©gionale, D qui avait dÃ©livrÃ© le mandat de perquisition.InterrogÃ© au sujet de ces irrÃ©gularitÃ©s, le porte-parole de la police, Pierre Chanel Ntarabaganyi, a rÃ©pondu que le parti Ã©tait lui-mÃªme illÃ©gal et que de ce fait la perquisition et les dÃ©tentions consÃ©cutives Ã©taient justifiÃ©es.Le ministre de lâ€™IntÃ©rieur, Venant Kamana, a refusÃ© dâ€™enregistrer le MSD comme politique, prÃ©textant quâ€™un parti ne peut pas inclure la Â«Â sÃ©curitÃ©Â Â» parmi ses objectifs parce que la sÃ©curitÃ© e ressort exclusif de lâ€™Etat.Mis en dÃ©tention le 3 novembre, Sinduhije et les autres Ã©taient toujours incarcÃ©rÃ©s dans plus prisons de la ville au soir du 4 novembre, sans quâ€™aucune charge nâ€™ait Ã©tÃ© officiellement retenue contre eux. Des pol ont interrogÃ© Sinduhije, en prÃ©sence de son avocat, sur des dÃ©clarations contenues dans les documents confisquÃ©s et critiquant les politiques de dÃ©veloppement du PrÃ©sident Peter Nkurunziza. Ils ont laissÃ© entendre que pareilles dÃ©clarations pourraient entraÃ®ner une accusation Â« dâ€™insultes au PrÃ©sident Â». Ils lâ€™ont aussi interrogÃ© sur ses t pour recruter des membres du parti parmi les jeunes, dont certains anciens combattants de forces rivales au cours des 10 ans de guerre civile.Deux autres membres du MSD ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s la semaine derniÃ¨re dans la province de Cankuzo, lâ€™un pour distribution prÃ©sumÃ©e de cartes du parti, lâ€™autre pour avoir en sa possession une de ces cartes.Ntarabaganyi, le porte-parole de la police, a dit Ã  une chercheuse de Human Rights Watch que Sinduhije et les autres avaient Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s pour avoir organisÃ© une rÃ©union non autorisÃ©e. Une ordonnance ministÃ©rielle promulguÉ dÃ©but octobre 2008 exige que les partis politiques obtiennent une autorisation officielle pour tenir des rÃ©unions plutÃ´t que dâ€™informer simplement les autoritÃ©s de leur intention de se rÃ©unir, comme câ€™Ã©tait le cas auparavant. Le droit burund nâ€™exige pas des groupes autres que les partis politiques quâ€™ils obtiennent une autorisation pour des rÃ©unions.Dâ€™au partis ont aussi Ã©tÃ© en butte au harcÃ¨lement. Depuis fin septembre 2008, la police a arrÃªtÃ© au moins 25 membres de lâ€™UPD-Zigamibanga, parti opposÃ© au CNDD-FDD. La plupart ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s dans la province de Ngozi sur la base dâ€™accusations de participation Ã  une rÃ©union non autorisÃ©e et ont Ã©tÃ© relÃ¢chÃ©s aprÃ¨s avoir payÃ© une amende, autres ont Ã©tÃ© incarcÃ©rÃ©s dans la province de Kayanza sur la base dâ€™accusations dâ€™insultes au PrÃ©sident Peter aprÃ¨s quâ€™ils aient critiquÃ© sa politique en matiÃ¨re dâ€™Ã©ducation au cours dâ€™une conversation privÃ©e.La plupart locales aux niveaux des communes et des provinces sont des membres du CNDD-FDD. Avant mÃªme la promulgation de la nouvelle ordonnance, certains dâ€™entre eux usaient de leur autoritÃ© ou de celle de la police pour faire obstacle aux rÃ©unions politiques ou pour interrompre les confÃ©rences de presse donnÃ©es par des partis de lâ€™opposition tels que le Front pour la dÃ©mocratie du Burundi (Frodebu), lâ€™Alliance dÃ©mocratique pour le renouveau (ADR) et le CNDD (parti diffÃ©rent du CNDD-FDD).Le Burundi a ratifiÃ© le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que la Charte africaine des droits de lâ€™homme et des peuples. Ces deux traitÃ©s exigent du Burundi quâ€™il protÃ¨ge pleinement le droit pas Ãªtre soumis Ã  la dÃ©tention arbitraire et le droit Ã  la libertÃ© dâ€™association. Pour Ã©viter la dÃ©tention arbitraire, les personnes arrÃªtÃ©es parce que soupÃ§onnÃ©es dâ€™avoir commis un dÃ©lit pÃ©nal doivent Ãªtre informÃ©es des charges pÃ¨sent contre elles le plus rapidement possible, avoir accÃ¨s Ã  un avocat et Ã  des visites, et Ãªtre prÃ©sentÃ©es rapidement devant une autoritÃ© judiciaire ayant le pouvoir dâ€™ordonner leur mise en libertÃ©.Â«Â Utiliser la police pour rÃ©duire la dissidence et dÃ©courager lâ€™activitÃ© politique pacifique viole les droits des Burundais et affaiblit lâ€™Etat de droitÂ Â», a r Alison Des Forges. Â«Â Les autoritÃ©s devraient promptement relÃ¢cher Sinduhije et les autres personnes dÃ©tenues arbitrairement, et permettre aux Burundais dâ€™exercer pleinement leurs droits civils et politiques.Â Â»